



Communiqué sur l'émission d'un emprunt obligataire « Euro PP »

Neuilly-sur-Seine, le 13 novembre 2014

GAUMONT SA annonce qu'elle procédera le 14 novembre 2014 à l'émission d'un emprunt obligataire « Euro PP » en 2 tranches pour un montant nominal total de 50 millions d'euros :

- 35 millions d'euros à 7 ans portant un coupon annuel de 4,75 % ;
- 15 millions d'euros à 10 ans portant un coupon annuel de 5,125 %.

Cette opération a été menée par BNP Paribas en tant que chef de file et arrangeur.

En vue de la cotation des obligations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Gaumont a établi un prospectus ayant obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa n° 14-596 en date du 12 novembre 2014. Ce prospectus peut être consulté sur le site internet de la société (www.gaumont.fr) ou de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). Des exemplaires sont également disponibles sans frais, sur demande adressée au siège social de la société : GAUMONT SA, Direction Financière, 30 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Par ailleurs le 5 novembre 2014, GAUMONT SA a conclu auprès d'un pool bancaire une convention de crédit revolving d'un montant maximum de 80 millions d'euros pour une durée de 5 ans.

L'emprunt obligataire et la nouvelle convention de crédit se substituent à la précédente ligne de crédit de 125 millions d'euros conclue le 26 avril 2012 venant à maturité en avril 2016, qui sera intégralement remboursée et annulée en date du 14 novembre 2014.

La nouvelle convention de crédit et l'emprunt obligataire sont assortis de trois ratios financiers à respecter semestriellement. Ces ratios, communs aux deux conventions, ainsi que leur niveau déterminé sur la base des comptes au 30 juin 2014, sont présentés en page 32 du prospectus relatif à l'émission obligataire.

*
* *